



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux au profit DODIVERS – Travaux de mise à niveau des tampons -**  
**ARR : 2023-07-20-87-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise DODIVERS implantée au 3 rue des Lilas à BLUSSANS-  
25250-  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de mise à niveau des tampons dans la rue du Bannot à SELONCOURT.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de reprise de trottoir vont avoir lieu dans la rue du Bannot depuis la rue de la Côte jusqu'à la rue de la Chenevière, dans l'agglomération de SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à partir du lundi 24 juillet 2023 pour une période de 15 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier et la circulation sera alternée par des feux de chantier.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux publics DODIVERS de BLUSSANS chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Madame le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 20 juillet 2023  
PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT  
Adjoint à la Voirie et à la Circulation

